

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 15 novembre 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Général

Extrait du registre des délibérations

Séance du 12 novembre 2013

2013 DDEES 130 G Subvention et convention pluriannuelle avec l'association Le GEAI, dans le cadre de l'animation de la filière Mode à la Goutte d'Or (18e).

M. Christian SAUTTER et Mme Gisèle STIEVENARD, rapporteurs.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Contrat Urbain de Cohésion Sociale voté le 27 mars 2007 et son avenant de prorogation voté le 14 décembre 2011 ;

Vu le projet de délibération en date du 30 octobre 2013, par lequel M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général, propose l'octroi d'une subvention à l'association le GEAI dans le cadre de l'animation de la filière Mode à la Goutte d'Or (18e) ;

Sur le rapport présenté par M. Christian SAUTTER, au nom de la 2e Commission, et Mme Gisèle STIEVENARD, au nom de la 5e Commission,

Délibère :

Article 1 : M. le Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général est autorisé à signer la convention dont le texte est joint à la présente délibération avec l'association Le GEAI (11e) ;

Article 2 : une subvention d'un montant de 50.000 euros est allouée à l'association « Le GEAI » - 18 rue du Faubourg du Temple (11e) (66741/2013_00327) ;

Article 3 : la dépense de 25.000 euros sera imputée sur le chapitre 65, rubrique 913, nature 6574, ligne DF55007 du budget de fonctionnement 2013 du Département de Paris.

Article 4 : la dépense de 25.000 euros sera imputée sur le chapitre 65, rubrique 913, nature 6574, ligne DF55007 du budget de fonctionnement 2014 du Département de Paris, sous réserve du vote des crédits.